

Russie : ouvrir une prison pour terroristes au Svalbard ?

Description

Le député russe Ivan Soukharev (LDPR) a adressé un courrier au directeur du Service pénitentiaire fédéral Akradiï Gostev, lui proposant de créer en Nouvelle Zemble ou dans l'archipel du Svalbard une prison dédiée exclusivement à l'incarcération de terroristes, et prévoyant donc des conditions spéciales de détention. Rappelant dans sa lettre la tragédie de la prise d'otages dans l'école de Beslan il y a 20 ans, le député défend la nécessité d'isoler les terroristes et se réfère à l'expérience d'autres pays comme les États-Unis avec Guantanamo ou la France avec la prison de la Santé : « *Alors que les terroristes n'ont ni nationalité ni religion, je pense que le fait de les isoler contribuera à empêcher la propagation d'idées extrémistes auprès des autres prisonniers.* » La question relève, selon lui, de la sécurité nationale. Il s'agit d'empêcher toute « *contagion* » des idées terroristes, pas seulement islamistes, précise-t-il, et une prison « *de préférence au-dessus du cercle polaire* » empêcherait la propagation de ces idées néfastes.

L'interprétation de la notion de terrorisme par les autorités russes, largement élargie depuis quelques années, laisse penser que le député russe pourrait avoir en tête l'incarcération de toutes sortes d'opposants au régime, de militants anti-guerre ou de journalistes.

Cette suggestion semble aller à contre-courant de la tendance défendue depuis quelques années par les autorités russes, qui souhaitent affirmer la présence russe dans la région en y promouvant des projets scientifiques et le tourisme, notamment dans l'archipel de Svalbard. Surtout, I. Soukharev n'évoque pas la question de la réaction que pourrait avoir Oslo face à ce projet, alors que le Svalbard relève de la souveraineté de la Norvège.

En l'occurrence, la réaction de la Norvège n'a pas tardé, par la voix du gouverneur Lars Fause qui a rappelé dans le journal *Dagbladet* que « *le Svalbard fait partie du territoire norvégien. Sur ce territoire, l'État norvégien a le monopole du pouvoir. En bref, cela signifie que toute intervention contre des individus doit être autorisée par la loi.* » Propos confirmés par le secrétaire d'État du ministère norvégien de la Justice et de la sécurité publique, John-Erik Vika, qui a rappelé que « *personne d'autre que la Norvège ne peut exercer d'autorité publique au Svalbard* ».

Pour mémoire, le traité de Svalbard autorise la Russie à mener des activités économiques sur l'archipel.

Sources : *The Barents Observer*, *RIA Novosti*.

date créée

09/09/2024

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou